



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le six juillet

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

Absents représentés : Nadine RACAULT donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Michel RAES donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE
Sylvie DUPOUY donne pouvoir à Géraldine PEUCHET
Amadou SENE donne pouvoir à Jean-Jacques BIZERAY
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET
Eric GUEDON donne pouvoir à Nélia LECKI
Annie PANNIER donne pouvoir à Maryse GUILBERT

Secrétaire de séance : Christine SEDE

Demande de subvention au conseil départemental du Val d'Oise pour la vidéo protection à Survilliers

Conformément à l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure, la ville de Survilliers, après avoir ponctuer la première phase de déploiement de la vidéoprotection, souhaite installer **6 caméras supplémentaires** et l'ensemble des équipements centraux de gestion des caméras et de stockage des images :

- 2 caméras en entrée de ville rond-point rue Jean Jaurès / chemin de la Valaize
- 2 caméras aux abords du stand de tir
- 2 caméras rue de la Liberté

La mise en place du dispositif de vidéo protection urbaine s'inscrit dans le cadre du développement de la politique de prévention de la ville et vise notamment à satisfaire les finalités suivantes :

- ✓ Sécurité des personnes ;
- ✓ Secours à personnes, défense contre l'incendie, préventions risques naturels ou technologiques ;
- ✓ Prévention des atteintes aux biens ;
- ✓ Protection des bâtiments publics ;
- ✓ Prévention d'actes terroristes ;
- ✓ Prévention du trafic de stupéfiants ;
- ✓ Constatation des infractions aux règles de la circulation.

Le montant de cet investissement se porte à 86.442,42 € HT, **soit 103.730,90 € TTC.**

Le calendrier prévisionnel de déploiement des travaux débutera en juin 2021.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin de d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention au

conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de :

- **25.932,73 € HT** soit 31.119,27 € TTC (30% du coût HT).

Il est à noter que la collectivité participera en fonds propres à hauteur de **34.576,97 € HT**, soit 41.492,36 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la demande d'une subvention conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de **25.932,73 € HT** soit 31.119,27 € TTC, concernant le dossier de vidéo protection à Survilliers.
- **DIT** que cette présente délibération sera transmise à Madame la Présidente du conseil départemental du VAL D'OISE, Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES, et M. Le Trésorier Payeur de LOUVRES.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS